

Point d'étape des discussions sur le secteur optionnel

Les syndicats représentatifs des médecins libéraux, l'UNOCAM et l'UNCAM se sont réunis jeudi 24 juillet 2008 pour examiner l'opportunité de la création d'un nouveau secteur conventionnel destiné aux spécialistes exerçant en plateau technique lourd, chirurgiens, anesthésistes, gynéco-obstétriciens.

L'UNCAM et l'UNOCAM réaffirment au préalable leur attachement aux tarifs opposables et au secteur I, garants de l'accès aux soins des assurés. Ils notent que l'augmentation constante du nombre des praticiens de secteur 2, ainsi que le doublement sur 20 ans du taux de dépassement moyen, posent aujourd'hui de réels problèmes d'accès aux soins à leurs assurés.

C'est pourquoi elles souhaitent conjointement favoriser, grâce à une meilleure prise en charge par les organismes complémentaires (l'UNOCAM s'engageant à promouvoir cette prise en charge) et l'application de certains avantages sociaux, l'accès au secteur optionnel pour ceux des praticiens qui s'engageraient volontairement à :

- rendre visible le respect de critères objectifs de qualité et de pratiques professionnelles qui sont à préciser ;
- réaliser 30% ou plus de leurs actes à tarif opposable, en particulier dans les situations d'urgence médicale et pour les soins délivrés aux assurés en situation de précarité ;
- plafonner dans les autres cas à 50% par acte leurs compléments d'honoraires.

Le choix de ce secteur est réversible et les praticiens qui le choisissent peuvent regagner à tout moment leur secteur d'origine ou celui pour lequel ils auraient pu opter lors de leur installation dans le secteur optionnel.

De leur côté, les syndicats de médecins libéraux rappellent leur attachement à la juste valorisation des tarifs opposables. Ils souhaitent inscrire la démarche de création du secteur optionnel pour toutes les spécialités confondues en procédant aujourd'hui à une première étape. Ils revendiquent, en application des accords du 24 août 2004 relatifs à la chirurgie, l'accès à ce nouveau secteur des spécialistes qui, du fait de leurs titres, auraient pu accéder au secteur 2.

Pour certains syndicats médicaux, l'accès à ce secteur doit respecter les équipes médicales existantes.

L'UNCAM et l'UNOCAM souhaitent pour leur part que la mise en place de ce nouveau secteur s'accompagne d'une réflexion concomitante sur la régulation et l'évolution du secteur 2.

Les signataires de ce présent point d'étape considèrent qu'il constitue une base pour entamer des négociations afin de mettre en œuvre le secteur optionnel.

Fait à Paris, le 24 juillet 2008

Pour l'UNCAM,
Frédéric VAN ROEKEGHEM
Directeur général

Pour l'UNOCAM
Jean-Michel LAXALT
Président

Au titre des spécialistes :

Pour Alliance,
Docteur Félix BENOUAICH
Président

Pour la CSMF ,
Docteur Michel CHASSANG
Président

Pour le SML,
Docteur Dinorino CABRERA, Président

Pour la FMF ,
Docteur Jean-Claude REGI, Président